DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

68017

OBJET :

BATIMENTS COMMUNAUX

Entretien

Dévolution de travaux et fournitures.

Marché à Commandes Eta Clovis ROBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 1968

Le trente et un janvier mil neuf soixante huit, à 18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites le 30 janvier 1968.

Etaient présents : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT, BETOUS , NAULIN, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMECQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. OSQUIGUIL par M. le Dr DOMECQ

M. BOUCHET par Melle FOUCHE M. VULTAGGIO par M. MATRAS M. BISCAYE par M. LANUSSE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres ********** à l'article 19 du Code puringuot al moq Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire A Amitas Janto Timpris dans le sein du Conseil.

> M. BETOUS, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. leRapporteur expose :

La nature et l'importance des fournitures nécessaires aux ateliers municipaux exigent la passation de marchés avec certains fournisseurs habituels à la Ville, tels la S.A. P.LIGEARD, pour la fourniture de bois et dérivés d'une part, les Etablissements Clovis ROBIN, pour la fourniture d'acier, tubes, métaux, articles de quincaillerie, d'autre part.

Il importe en effet de pouvoir à tout moment disposer des fournitures indispensables au bon fonctionnement des ateliers municipaux, et il s'est averé que la SA. P.LIGEARD et les Établissements Clovis ROBIN sont pratiquemment les seuls sur la place de Royan susceptibles de répondre favorablement à tout moment aux demandes des services Techniques Municipaux.

La Commission d'Expansion, Travaux et Investissements estime que la collectivité aurait intérêt à traiter avec les Sociétés précitées.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de conclure des marchés dits de "Commande" avec les fournisseurs retemuspar la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements,

LE CONSEIL MUNICIPAL

OuT l'exposé de M. le Rapporteur,

of a Section of the Section Co. Section

THE RESERVE AS DESCRIPTION OF

Vu l'avis de la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements en date du 10 Janvier 1968,

Vu les articles 273, 308 à 310 du Livre III du Code des Marchés Publics.

Vu les projets de marchés et notamment les conditions de rémunération to des Sociétés,

Considérant la nécessité de conclure des marchés dits marchés de "Commande" pour assurer le bon fonctionnement des ateliers municipaux,

CHIE

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure des marchés dits marchés de "commande" avec : Survey for St. Experience of the survey of the St. Indiana.

2º/ Les Etablissements Clovis ROBIN, Bd Clémenceau à ROYAN, pour la fourniture d'acier, tubes et métaux, le montant du marché à intervenir étant estime à CINQUANTE MILLE Francs (50.000 Prs)

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 931 du Budget de l'exercice 1968.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre HDG. les membres présents,

> > POUR EXTRAIT CONFORME Pr le Député-Maire DE AMAdjoint Délégué,

priese in the line of

Devol



Le Sous-Préfet